

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-656/PR/MB portant attribution au profit de “DJI-BOUTI STEEL FACTORY” d’une parcelle de terrain sis au PK 15 zone de concassage.

n° 2014-656/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
10 novembre 2014

Numéro JO
n° 21 du 15/11/2014

Date du numéro
15 novembre 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

VU La Lettre n°690/2013/AO/HM de la Société Immobilière de Djibouti

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est attribué au DJIBOUTI STEEL FACTORY une parcelle de terrain d’une superficie de 7 ha (70 000 m2) sis au PK15 Zone de concassage à titre onéreux à de raison de 500 fd/m2.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l’implantation projet d’une usine de fabrication de fer à Béton et fonderie d’acier.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère du Budget par l’entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au DJIBOUTI STEEL FACTORY.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH